

Conceptions drainantes des feuillures à verre

La normalisation française prévoit deux grandes familles de drainages : les drainages « classiques » et les drainages « rapides ». La faible sinistralité impliquant ses deux solutions correctement mis en œuvre prouve leurs pertinences techniques, mais de nombreux fabricants proposent des solutions qui sortent du champ normatif.

Une première campagne d'essai a été menée sur des vantaux complet et 6 solutions de drainages, et a mis en avant la difficulté de discrimination des solutions de drainages et une forte variabilité des reprises d'humidité dans les feuillures à verre, même pour des conceptions dites « drainantes ».

La deuxième campagne d'essai a été menée selon un protocole d'essai plus discriminant, prenant mieux en compte les effets de ventilation que l'essai d'équivalence drainage rapide actuel, et pourrait intégrer la révision à venir de la norme XP P20-650-2.

DRAINAGE SYSTEMS FOR WINDOWS

French standardization provides two types of drainage: "classic" drainage and "fast" drainage. The low events rate involving its two correctly implemented solutions proves their technical relevance, but many manufacturers offer solutions that go beyond the normative scope.

A first test campaign was carried out on complete panels with 6 different drainage solutions, and highlighted the difficulty of discrimination of drainage solutions and a high variability of the moisture recoveries in the rebates under glass, even for so-called "draining" designs.

The second test campaign was conducted according to a more discriminating test protocol, taking better account of the effects of ventilation than the current fast drain equivalency test, and could incorporate the upcoming revision of the XP P20-650-2.

Réalisation:

TECHNOLOGIOUE

Avec le soutien de :



REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.















Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Crédits photos : UFME - FCBA